

La douane s'est préparée sur les plans humains et technologiques pour fluidifier le passage de la frontière et vous invite à vous y préparer aussi !



Public visé

Entreprises qui importent ou exportent des marchandises depuis ou vers le Royaume-Uni

Contexte

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne au 29 mars 2019 conduit au rétablissement des formalités et des contrôles aux frontières. Le RU devenant un pays tiers, **tout échange de marchandises doit faire l'objet d'une déclaration en douane** de chaque côté de la frontière avec le **risque d'impacter la fluidité des échanges et de saturer les infrastructures**. Ce sont 4 millions de poids lourds qui transitent chaque année entre les Hauts-de-France et le Royaume-Uni.

Objectifs

- Pour **maintenir la fluidité de circulation des marchandises**, la douane française a développée une **solution technologique** basée sur **l'anticipation des formalités douanières et l'automatisation du processus déclaratif** : la frontière intelligente. Elle sera appliquée, dès **le 29 mars 2019**, à tous les points d'entrée/sortie du **Calais** et plus généralement de **Manche-Mer du Nord**.

Grands principes

La **frontière intelligente** a été conçue pour fonctionner quel que soit le régime douanier utilisé : transit, import, export. Elle repose sur un **élément central** : **l'anticipation des formalités douanières à l'import comme à l'export**.

Les modalités douanières impliquent que les **déclarations douanières** soient **identifiées** par un **code barre** que le chauffeur doit détenir. L'objectif est de **lier les plaques d'immatriculation** du poids-lourd avec sa ou ses **déclarations en douane ou déclaration de transit**.

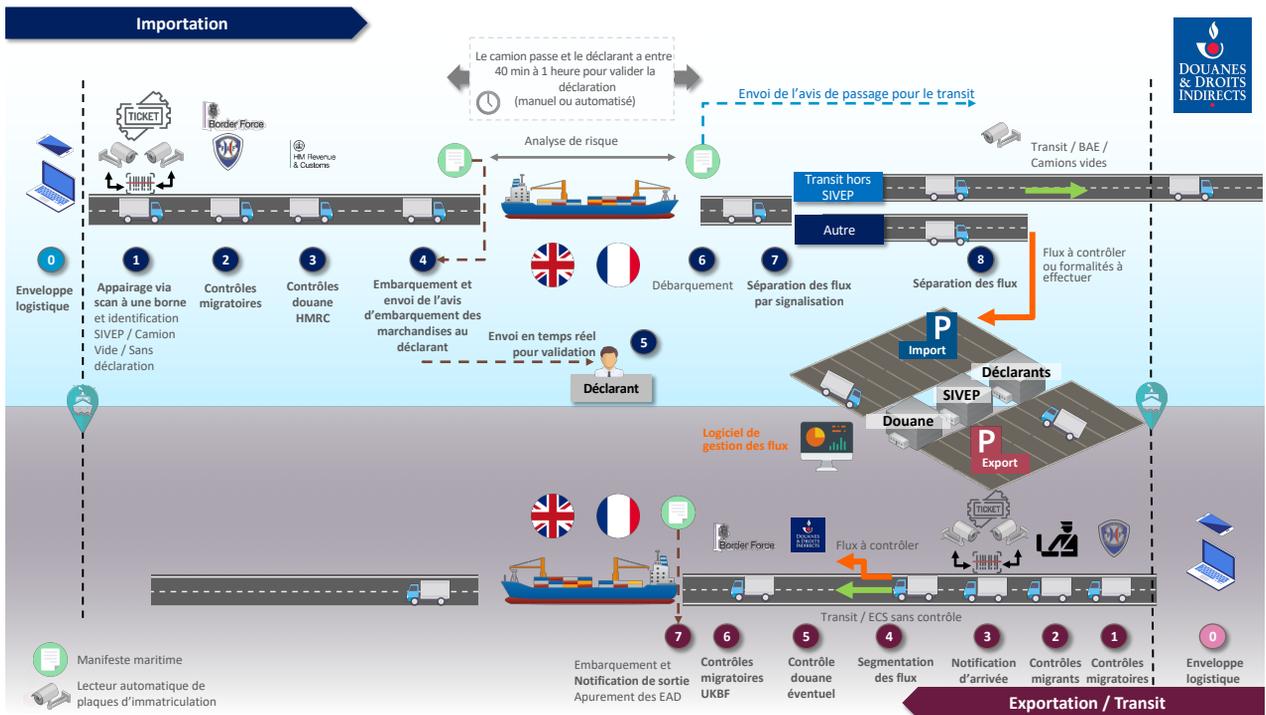
L'ensemble de ces déclarations correspondent au contenu d'un camion dont on a identifié la **plaque d'immatriculation** à l'arrivée **sur l'infrastructure** (port ou emprise Eurotunnel) : **l'enregistrement électronique de la plaque d'immatriculation et des documents douaniers**, également appelé «**appairage**», permet de suivre le camion au sein de l'infrastructure et notamment de **détecter l'évènement de passage de frontière**. À ce stade, plus aucun retour en arrière n'est possible.

Ainsi, le **transporteur sera aiguillé automatiquement à son arrivée** en France en fonction du statut des déclarations de marchandises **qu'il importe : file verte ou orange**. À **l'export**, un poids-lourd sans **formalité douanière ne pourra pas quitter le territoire de l'Union européenne**.



La douane s'est préparée sur les plans humains et technologiques pour fluidifier le passage de la frontière et vous invite à vous y préparer aussi !

► Flux de marchandises passant par les ports du Calaisis et les points de frontière Manche-Mer du Nord.



Description des étapes à l'importation et à l'exportation

Importation

- 0 Enveloppe logistique comprenant plusieurs déclarations
- 1 Appairage des documents douaniers français et de la plaque d'immatriculation de la remorque et du tracteur à l'arrivée via scan au niveau de la borne d'enregistrement et indication en cas de SIVEP, d'absence de déclaration ou de remorque vide
- 2 Contrôles de l'immigration britannique
- 3 Contrôles des douanes britanniques
- 4 Scan de la plaque d'immatriculation avant l'embarquement et envoi d'une notification d'embarquement des marchandises en temps réel au déclarant. Celui-ci disposera d'un délai contraint pour valider la déclaration anticipée (entre 40 minutes et une heure à priori). Le système pourra ainsi lancer l'analyse de risque sur la déclaration validée.
- 5 Embarquement du camion dans le navire. Récupération du manifeste et envoi d'un avis de débarquement de la marchandise en temps réel au déclarant. Celui-ci disposera d'un délai contraint pour valider la déclaration anticipée (entre 40 min et 1 heure). Le système pourra ainsi lancer l'analyse de risque sur la déclaration validée.
- 6 Débarquement des camions et récupération du manifeste
- 7 Indication des voies à prendre par signalisation
- 8 Lecture de la plaque d'immatriculation pour diriger les flux :
 - File verte pour les transits non SIVEP, les déclarations BAE et les camions vides non mis sous contrôle
 - File orange pour les déclarations non validées et mise sous contrôle et le flux SIVEP (sur base de déclaratif)

Exportation

- 0 Enveloppe logistique comprenant plusieurs déclarations
- 1 Contrôles migratoires français
- 2 Contrôle migrants
- 3 Si appairage effectué en étape 0: reconnaissance des plaques d'immatriculation par lecture optique. Sinon, appairage des documents douaniers (EAD ou déclaration de transit) et de la plaque d'immatriculation de la remorque et du tracteur via scan au niveau de la borne d'enregistrement et du lecteur de plaque d'immatriculation. Pour les EAD, envoi automatique d'une notification d'arrivée ECS. Des signalisations en amont seront prévues sur l'autoroute pour les flux sans déclarations afin de les rediriger vers le bureau de douane pour établir les formalités.
- 4 Lecture de la plaque d'immatriculation pour diriger les flux :
 - File verte pour les transits et les ECS non soumis à contrôle
 - File orange pour les flux à contrôler : redirection vers le parking export
- 5 Contrôles douane éventuel
- 6 Envoi du manifeste pour valider la notification d'arrivée et l'apurement des EAD